



SARL IZOCELE

1 Rue d'Alsace
49100 - ANGERS
FRANCE

Raphaël MARY

*Expert-comptable
Commissaire aux comptes*

Thomas BEAUCLAIR

*Directeur de mission
Associé*

2 BJM

**Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes
Sur la transformation de la société «2 BJM », société
à responsabilité limitée en société par actions
simplifiée**

2 BJM

Société à Responsabilité Limitée au capital de 50 000 euros
ZI des Trois Routes, 8 Rue Robert Schuman, 49120 CHEMILLE EN ANJOU
844 203 745 RCS ANGERS

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même Code par acte unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La Société continue d'avoir pour objet, en France et à l'étranger :

- *L'acquisition et la gestion de tous biens et droits mobiliers et immobiliers ; toutes participations dans le capital de toutes sociétés constituées ou à constituer, quels qu'en soient la forme et l'objet, par tous moyens ; la constitution de tous portefeuilles de valeurs mobilières et l'administration et la gestion de ces portefeuilles ;*
- *La fourniture de toutes prestations de services, d'assistance ou de conseil aux entreprises, dans les domaines de la direction, de l'administration et de la gestion, de la comptabilité et des finances, du marketing et de la commercialisation, du développement des services généraux et techniques.*

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- *La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;*
- *La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;*
- *Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet*

La synthèse de cette analyse est la suivante (exercice de 12 mois clôturé au 30/06/2025) :

Au 30 juin 2025, l'actif de la société s'élève à 3 223 K€ et se décompose principalement de la sorte :

- Des immobilisations financières pour 3 129 K€ ;
- Des disponibilités pour 31 K€.

Au 30 juin 2025, le passif de la société se décompose principalement de la sorte :

- Des capitaux propres pour 2 063 K€ dont un résultat de 424 K€ ;
- Des emprunts bancaires pour 362 K€ ;
- Dettes financières diverses pour 743 K€ ;
- *Des dettes fiscales et sociales pour 51 K€.*

Les comptes annuels au 30 juin 2025 font apparaître un chiffre d'affaires de 507 089 €.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur le plan juridique.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été recensé par nos soins.

Fait à Angers, 28/04/2026

SARL IZOCELE
Commissaire aux comptes et à la transformation
Raphaël MARY

Signé par :

9E6994689516446...